

Conseil Municipal du 28 septembre 2023

PRESENTS : LAMARE REMI (**MAIRE**) – BROUILLET CHRISTIAN (**ADJOINT**) – RUMBERGER PATRICIA (**ADJOINTE**) - DENIS FABRICE (**ADJOINT**) – RENOUE RITA (**ADJOINTE**) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURELIE - MALVAUD WILLIAM - BEAU ANGELE - CLERTE LOÏC

ABSENT : BESSON CLAIRE

ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY – CÉDRIC TRANQUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : BROUILLET CHRISTIAN

Ouverture de la séance à 20h30

1. **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le comptable public propose l'admission en non-valeur la liste arrêtée à la date du 03.08.2023 .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 130.90 € (cent trente euros et quatre-vingt-dix centimes).

2. **DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOURG (privé)**

M. le Maire informe qu'un projet de lotissement (privé) est actuellement en cours sur la commune. Ce lotissement porte le nom « des jardins du bourg » et prévoit 11 lots.

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de dénommer ces voies privées car celles-ci seront ouvertes à la circulation.

La numérotation des voies se fera par arrêté du maire à la suite de cette délibération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de dénommer les voies comme suit :

- Les lots auront comme nom de voie.

- Lot 1 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 2 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 3 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 4 : RUE DES COQUELICOTS
- Lot 5 : RUE DES COQUELICOTS

Lot 6 : RUE DES TOURNESOLS

Lot 7 : RUE DES TOURNESOLS

Lot 8 : RUE DES TOURNESOLS

Lot 9 : RUE DES TOURNESOLS

Lot 10 : RUE DES TOURNESOLS

Lot 11 : RUE DES TOURNESOLS

La délibération sera transmise au lotisseur et au service du CADASTRE.

3. PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ- TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)

- Vu la délibération n° CM03_2023_03 du 4 juillet 2023 portant validation du devis n° EP 017-1016 du SDEER pour le passage des éclairages publics en LED et approbation du tableau de financement
- Vu que dans le devis de présenté le 4 juillet apparaît la ligne « application des coefficients de révision » liés aux marchés pluriannuels du SDEER pour 1 913.48 €
- Vu que ces frais ne sont pas pris en charge au titre du Fonds Verts, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de financement

Mme Bodet demande si c'est le prix final qui a baissé. M. le Maire répond que non, le prix est le même mais en raison du contexte inflationniste les entreprises se protègent avec les variations de prix par ce type de mention. A savoir si le SDEER va appliquer ce coefficient, il est répondu qu'il est fort probable, mais les services de l'état ne prennent pas en charge ce type de dépense « incertaine »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le nouveau plan de financement

4. AVENANT N°1 à la convention concernant l'opération d'aménagement de la Place de L'Eglise établie entre la commune d'Archingeay et le SDV 17

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant 1 .

Une esquisse est projetée durant la séance. M. le Maire expose que pour avancer sur ce projet et sur son coût il est nécessaire de faire des études complémentaires pour connaître, par exemple, la nature du sol. Cette étude permettra de choisir le meilleur revêtement du sol (perméabilité) et de connaître les réseaux existants.

M. le Maire rappelle que cet avenant comme la convention initiale n'engage en rien la commune, le conseil municipal pourra, par la suite, décider ou pas de valider le projet final. Il faut cependant avoir tous les paramètres techniques en amont de la décision finale.

Sur le projet, M. Clerté demande si des jeux pour enfants sont prévus. M. le Maire répond non, par un manque de place et que l'emplacement de ce type de jeux à côté d'un monument n'est pas adapté et que par ailleurs la RD114 , très passante, présente un risque pour des enfants. Mme Bodet s'interroge sur le déplacement du monument aux morts. Il est répondu que le nouvel emplacement sera plus adapté aux cérémonies.

M. le Maire fait part également d'un problème sur la place. Une parcelle privée est existante au milieu du parking. M. le Maire informe que la commune n'a pas le droit d'utiliser les deniers publics pour aménager une parcelle privée : soit l'administré s'acquitte de sa part de travaux, soit la parcelle restera comme elle est, laissant malheureusement un espace non aménagé. Des subventions seraient possibles au titre du fonds vert et de l'agence de l'eau. A suivre...

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention signée 29.04.2022.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions/Réunion avec les services de l'état : La secrétaire de mairie et M. le Maire ont participé le mercredi 30 août 2023 à une réunion regroupant plusieurs communes et les services de l'Etat (Préfecture, Mme La Sous-Préfète, la DDTM) pour les aider ou apporter des réponses à des questionnements concernant les aides financières de l'Etat au titre de la DETR, DSIL et du Fonds Vert. M. le Maire rappelle que la commune a déposé à ce titre un dossier (fonds vert) pour le passage des éclairages publics en LED. Il précise que la réhabilitation de la mairie peut être financée par ces trois subventions. Il informe le conseil que, lors de cette réunion, Mme La Sous-Préfète lui a confirmé publiquement que le Fonds Vert financera l'intégralité du projet et non pas uniquement la partie économie d'énergie.

Monsieur le Maire expose sommairement le plan de financement du réaménagement de la mairie. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80% grâce à ces trois fonds et la subvention du Conseil Départemental.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : M. le Maire rappelle que la commune a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols », dossier présenté en 2022.

Mme Bodet remercie Mme Rouet, secrétaire de mairie, pour son travail sur ce dossier et sa ténacité.

Four à pain : La réfection est en cours

Abribus : Mme Bodet fait part du mécontentement de plusieurs parents ayant des enfants fréquentant le collège de Tonnay-Boutonne. Elle explique que certains hameaux/villages n'ont pas d'abribus couverts et lors des matins pluvieux les parents déposent les enfants aux emplacements ayant un abri pour les protéger. Il s'avère que certains chauffeurs ont indiqué que cela n'est pas autorisé et que ces enfants se verront refuser l'accès au bus car ils ne peuvent être pris en charge qu'au seul emplacement indiqué par les parents lors de l'achat de la carte de transport (bien que le prix soit le même , indépendamment de l'arrêt !!) . M. le Maire enverra un mail à la région pour exprimer son mécontentement.

Aménagement parking du cimetière : l'aménagement est terminé, de la végétalisation est prévue. Une barrière a déjà été volée, l'ensemble du conseil exprime sa colère pour cet acte.

Cloche : à ce jour, le devis pour le remplacement du moteur n'a pas été reçu.

Climatisation : mise en place dans la salle de classe à l'étage.

Incendie école : M. Clerté demande les suites judiciaires à l'incendie du préau de l'école. M. le Maire rappelle qu'à son plus grand regret, le dossier a été classé sans suite, aucun coupable n'ayant été trouvé

Airsoft : M. le Maire rappelle que la plainte de la commune a été classée sans suite après de multiples péripéties (deux années de procédure) au motif : infraction non caractérisée. M. le Maire déplore cette issue alors que des agents assermentés en charge de l'urbanisme ont établi un rapport complet avec photo prise avec un drone et que le règlement du PLU, validé par les services de l'état, interdit l'édification du moindre « cabanon » sur cette zone classée naturelle. A ce jour, plus de mouvement sur ce terrain.